

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

FANTASQUE

Publié hebdomadairement par { N. AUBIN, Editeur & } Résidence, N. 177, r. St. Valier.
 A. JACQUIES, Imprimeur. }

CONDITIONS.

CE journal rédigé par un *Flâneur* paraît autant que possible chaque Samedi. Le prix en est de quatre sous par exemplaire. L'abonnement est de 15 sous par mois. Le bureau éditorial du *Flâneur* est établi en toutes les promenades, rues et places publiques. On y trouve l'éditeur lorsqu'il y est. No admittance except on business.



ANNONCES.

Comme nous vivons dans le siècle des progrès et de la réforme, le *Flâneur*, désirant montrer l'exemple en encourageant les talents, paiera toute annonce digne de figurer dans ses pages, à raison de 4 sous la pinte. Toutes communications etc. pourront être laissées chez M. DEVERRY-OD, l'on peut, entre autres rafraîchissements, acheter le *Fantasque*.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je suis ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

VOL. I.]

QUEBEC, 15 SEPTEMBRE 1838.

[No. 33.]

Mélanges.

—*Tribunaux de Paris.*—Voici, à la barre de la sixième chambre correctionnelle, un vieux brocanteur, nommé *Pierriche*, prévenu d'outrages envers un soldat de la ligne en faction.

Le *pioupiou* (ainsi surnomme-t-on le fantassin du centre) voulait éloigner de sa guérite le prévenu, qui lui répondit un peu cavalièrement, lui demandant s'il craignait qu'on ne mit le feu à son fusil. Le militaire insista. "Quand il a vu, dit-il au tribunal, que j'étais sur ma consigne, il s'est fiché de moi bien fort, me traitant de gras-double, de fraise de veau et de paquet de tripes, que je n'étais pas capable de faire la campagne d'Egypte, à cause que je serais fondu en route. De plus, dans le violon, il a noirci de paroles tous les hommes du poste et le sergent."

M. le président, au prévenu : Vous avez entendu la déposition du témoin ; qu'avez-vous à répondre ?

Pierriche, d'une voix de pot fêlé : C'est-à-dire que si ce n'était pas un militaire, un respectable factionnaire qui me fait l'honneur de me récidiver mes discours, je croirais que je suis endormi, somnambule ou *pileplit*. Moi avoir manqué de respect à la grande armée ; moi, qui la porte dans mon cœur, ayant commercé et gagné mon existence avec tous les uniformes d'infanterie, cavalerie, artillerie, train et marine ! Je serais un scélérat d'animal bête, et on ferait bien de me condamner à la plus abominable mort qu'il n'y ait pas dans le Code impérial et royal. La vérité, magistrats de ma patrie, je vas vous la communiquer en franchise ; la voulez-vous ? la voilà : c'est que le jour de la dispute avec le jeune et vaillant factionnaire, j'étais dans un état de boisson à faire frissonner des sapeurs, par la rencontre d'un ami qui arrivait d'Amérique par la voiture de Saint-Denis. L'ayant quitté, pour

mon malheur, de ce qu'il était tombé dans un fossé, mais n'ayant pu opérer les relevailles, j'ignore totalement le cours de mon existence jusqu'au lendemain matin que je me suis réveillé dans les bras paternels de M. le commissaire de police de je ne sais plus quel quartier. M'ayant dit, le bon commissaire, tout ce que le poste lui avait dit que je lui avais dit dans ma boisson, je suis tombé dans mon plus grand désespoir. Une preuve de ma position d'animal brute et féroce, c'est qu'il paraîtrait que j'aurais dit aux braves guerriers du poste : Allez ! coquins ! Louis-Philippe est mon ami, je lui parlerai de vous avec de la bonne encre, et je vous ferai casser tous comme des verres à bière.

M. le président : L'ivresse n'est pas une excuse : c'est au contraire une circonstance aggravante, surtout lorsqu'elle est poussée jusqu'à l'abrutissement.

Pierriche : Bien parlé, ça ! c'est ce que je dis tous les jours à mes demoiselles, mais pas si bien : répétez un peu, s'il vous plaît, magistrat suprême, pour que je retienné bien le calembourg.

M. le président ne juge pas à propos de recommencer sa phrase, et prononce contre Pierriche une condamnation à trois jours de prison.

Vive la justice de France ! s'écrie Pierriche en se retirant, ça valait quinze jours comme un liard : si j'étais roi, je ferais mette ça dans les journaux.

LE FANTASQUE.

QUEBEC, 15 SEPTEMBRE 1838.

A PROPOS DES DERNIERES NOUVELLES.

Comme on le voit par les dernières nouvelles d'Angleterre, il n'y a pas seulement que le *Fantasque* qui turlupine notre cher Gouverneur-Général sur ses actes, voilà que les lords et les communes viennent aussi se mettre de la partie et chanter pouille à notre admirable administration ; ceux même qui ont appuyé l'envoi de lord Durham en Canada, ceux qui ont fait ce bel acte qui suspend notre constitution, commencent à se mordre les doigts. Le parlement anglais et moi valons justement un Berthelot. Ce monsieur embrasserait tout d'un coup le *moral* et le *physique* de l'administration ; mais nous nous y prenons à deux : le FANTASQUE s'empare du *physique*, et le parlement du *moral*. Il faut avouer que lord Durham est mal pris ! Si les BROUGHAM et les WINCHELSEA ont exhalé leur bile à la vue des ordonnances du 29 juin, qu'on s' imagine comme ils vont sauter de rage à l'arrivée du *Fantasque* qui va leur révéler tant d'importantes transactions ! J'en ris d'avance ! Il me semble les voir se renfrogner à l'abus de pouvoir, du despotisme exercé sur les boucs, se fâcher en voyant l'article du *John Bull*, outrés à l'exécution des dindons, oies, etc., puis lorsqu'ils tomberont sur les reproches d'indolence, il me semble voir la perruque de lord BROUGHAM se hérissier comme la crinière d'un lion en furie ! J'attends ces nouvelles avec autant d'impatience que lord Durham la prorogation du parlement.

Voyons maintenant ce qu'ils disent ces farceurs de lords et de membres des communes.

Ils reçoivent à peine les ordonnances qu'ils se récrient sur le pouvoir exercé par notre Gouverneur-Général : ils ont l'audace de dire, qu'en envoyant aux Bermudes huit accusés et en en bannissant seize autres sous peine de mort, il a fait usage d'un pouvoir qu'il ne possède pas, et que nul homme au monde ne possède, excepté le grand turc ; que le conseil spécial n'avait point le droit de législater ainsi ; moi je dis que c'est faux, et j'en réfère à la constitution des voleurs de Mexico, par laquelle il est dit que tout homme qui ne garde pas le secret sur son crime sera mis à mort. Eh bien ! Messieurs Bouchette, Nelson, Marchessault et autres n'ont-ils pas révélé lo

crime de haute-trahison. Vous voyez donc ignares de lords que lord Durham et son conseil spécial étaient autorisés à condamner ces messieurs à mort et que s'ils ne l'ont point fait c'est simplement par un reste d'humanité pour lequel ils auront à répondre devant le tribunal du *Montréal Herald*. Après cela nous voyons que les communes reprochent amèrement à lord Durham ses nominations au conseil spécial tant sous le rapport du nombre que sous celui de la qualité des conseillers. L'acte du parlement dit qu'il faut que ce conseil soit composé de cinq personnes, mais il n'y est point du tout établi que ce devront être des personnes au fait du pays, possédant aucun talent quelconque, aucune connaissance, aussi lord Durham a-t-il agi strictement selon l'acte; s'il avait nommé des charbonniers même, ce serait légal; ainsi qu'ont donc à dire les communes? Tout ce que je regrette, moi, c'est qu'elles n'aient point été à Québec le 29 juin; elles auraient eu une petite surprise en apprenant tout d'un coup que le pays avait une législature et qu'elle avait déjà fait quatre ou cinq lois sans que le public s'en doutât. On dit même que les conseillers lorsqu'on vint les éveiller le lendemain matin avec la Gazette Officielle et qu'ils y virent leurs nominations et tout l'ouvrage qu'ils avaient déjà fait, furent émerveillés de leur sagacité. Ce pauvre colonel Couper, ce cher vice-amiral Sir Charles Paget surtout furent ébahis de leur propre mérite; eux qui ne s'étaient jamais beaucoup mêlé de chicane parlementaire, et qui se seraient trouvés fort étonnés si on leur avait dit que leurs culottes contenaient des législateurs! Il faut avouer aussi que ces lois sentent diablement le câble et la bastonnade, mais cela n'y fait rien, ce n'en sont pas moins des ordonnances.

Maintenant à tout cela il paraîtrait qu'il n'y a qu'une légère objection: l'acte du parlement dit, il me semble, que le *quorum* du conseil doit être composé de cinq membres, or, si ma mauvaise mémoire me sert bien, il me semble que Sir Charles Paget ne serait arrivé que le lendemain de la promulgation des célèbres ordonnances. Il n'y aurait donc eu que quatre conseillers, à moins que lord Durham ne se soit nommé lui-même conseiller! Il n'y aurait rien là d'étonnant au milieu des étonnantes choses que nous voyons. Lord BROUGHAM s'est plaint aussi de ce qu'on a négligé les formes parlementaires. Bagatelle, que tout cela; les formes ne sont que des vicieuses bonnes à perdre du tems; je vous le demande, à quoi bon lire trois fois une loi qu'on ne comprend guère souvent après des années d'études? N'est-ce pas bien plus commode de lire les lois dans les journaux après qu'on les a faites, au moins on a de suite alors l'opinion publique et c'est quelque chose; cela facilite la formation de la sienne propre. Au milieu de la discussion de la chambre des communes Mr. O'Connell s'est écrié:—Le pouvoir confié à lord Durham est du despotisme; Lord Durham est un despote! fameuse nouvelle qu'il nous apprend là, le gaillard! il s'exaltait ensuite sur les bienfaits dont lord Durham nous a comblés et ce qui m'étonne, c'est qu'il avance que "Lord Durham a réuni tous les partis en Canada." C'est étonnant comme nous sommes unis dans ce pays-ci, c'en est tout-à-fait édifiant! déjà on voit le *Herald* et la *Quotidienne* aller bras dessus bras dessous dans les rues de Montréal, les torys anglais ont donné le baiser de paix aux radicaux canadiens, la *Gazette* et l'*Ami du Peuple* ont jeté leurs enciers par la fenêtre et n'écriront plus qu'àvec du miel; dans le Haut-Canada les mêmes phénomènes se sont opérés et l'on a pu y voir deux choses qui ont d'abord étonné les hommes d'état: les orangistes et les catholiques y font leur service dans une seule église, et les eaux du Niagara remontent vers leur source! On dit que l'union va se raffermir encore davantage durant l'hiver qui approche et que les américains, touchés de tant de magnanimité se mettront aussi de la partie, et qu'on aura le spectacle attendrissant du replet et boniface *John Bull* baisant sur le front l'étiéque *Jonathan*; les crocodiles du Mississipi vont venir fumer le calumet de paix avec nos castors et les boas enlaceront tendrement les ours blancs!

Enfin, je vous le dis, il ne fallait que la présence de lord Durham pour glisser dans l'Amérique Septentrionale la sève de l'union.

La chambre des lords s'est bien encore occupée des peccadilles de quelques uns des attachés à la suite de lord Durham. Il faut être juste, et, tout en avouant que notre gouverneur eût pu faire peut-être des choix un peu plus recommandables, toujours est-il vrai de dire qu'il est ridicule de reprocher à ces hommes quelques folies de jeunesse qui n'ont certainement aucun rapport avec les affaires du Canada. Que prouvent les accusations portées contre MM. Turton, Wakefield et cie. ? Qu'ils sont des hommes ! Eh de quoi nous plaindre nous qui avons crié si long-tems que nous étions gouvernés par des vieilles femmes ? Il me semble aussi que la source d'où partent ces accusations en détruisent un peu le poids. Quoi ! ce sont ces lords, vieux et ridés pour la plupart par les excès de tous genres et dont l'immoralité est passée en proverbe, qui viennent reprocher des escapades provenant d'une nature un peu forte et que le tems et les murs des prisons ont dû refroidir, ce sont eux dont les orgies sont au-dessus et au-dessous de la description, qui viennent faire les scrupuleux sur le choix des membres d'une lointaine mission. Ce sont comme les appelle Bertaud dans son éloquente épître à O'Connell, ces

..... impuissants Lovelaces
Polissonnant encor aux égouts de vos places

qui viennent se récrier d'une sainte horreur contre ce pauvre lord Durham qui pensait que tout cela était oublié dès long-tems. Soyons justes les uns comme les autres et avouons qu'il est assez de sujets de reproches sans aller chercher de la morale qui sonne d'une manière tout-à-fait ridicule dans la bouche de ceux qui la prononcent et qui semblent voir la paille dans l'œil de leur voisin et qui ne voient point le chantier qu'ils ont dans le leur.

“ We now say to the British inhabitants of this Province, that the French Canadians must either be put down, and that right speedily, or they will put you down. But we must not only put them down, we must keep them down. The snake has been scotched, not killed, and it must be killed. WE PLACE NO RELIANCE WHATSOEVER ON PROMISES MADE BY THE BRITISH GOVERNMENT, PROMISES MADE ONLY TO BE BROKEN.”

(*Montreal Herald* 10 Septembre.)

“ Nous disons maintenant aux habitans bretons de cette province il vous faut abattre les canadiens-français, et cela tout de suite, sinon ils vous abattront. Nous ne devons pas seulement les abattre mais les tenir abattus. Le serpent a été entaillé, non point tué,—il faut le tuer. Nous ne plaçons nulle confiance quelconque dans les promesses du gouvernement britannique, promesses faites seulement pour être rompues.”

Mon cher Lord Durham, avez-vous lu ce que dit le Herald ? Tudieu ! comme il est loyal et noble ce Herald ! Le voilà qu'il veut mettre le pays à feu et à sang, abattre tous les Canadiens, tuer tous ces serpents d'habitants, envoyer à tous les diables le gouvernement anglais, pourquoi ? Parceque douze hommes ont refusé d'en faire pendre quatre, accusés d'en avoir mis à mort un qu'ils croyaient mal intentionné à leur égard ! Quand les Canadiens disaient qu'ils ne plaçaient aucune confiance en les promesses du gouvernement, le Herald criait *haro* sur toute la population, appelait toutes sortes de fureurs sur leurs têtes. Aujourd'hui les pauvres Canadiens ne disent rien ou presque rien et voilà le Herald qui hurle dix mille fois plus haut, plus insolemment qu'ils ne l'ont jamais fait, eux, appuyant ses cris de menaces mille fois plus significatives que toutes celles des assemblées, des résolutions, des comités permanents et de toute la boutique ! Mais, diable ! c'est bien différent ! Le Herald ! pouh ! ce n'est pas de la petite bière, allez ! mais bien un chien hargneux ; ce serait vraiment un bouledogue s'il ne jappait pas tant ! Voyez-vous la différence, maintenant, Lord Durham ? Voyez-vous quelle effrayante loyauté que celle des que dirai-je : anglais, irlan-

dais, écossais ! . . . eh ! que celle des partisans du *Herald*, et ils sont nombreux, puissants, avouez-le ! Le *Herald* est la poule aux œufs d'or d'un parti considérable en Canada : du parti ennemi des Canadiens ! Les déclamations de cette feuille, dont l'âme est maintenant dans l'un des bureaux gouvernementaux, occasionnera bientôt probablement une nouvelle rébellion ! . . . que dis-je ? une rébellion ! ce seront des hommes au cœur noble et pur qui prendront les armes contre le gouvernement pour une cause sainte : pour la défense de leurs droits, de leurs privilèges ; ce seront les sauveurs de leurs patric, des héros, des demi-dieux . . . les pauvres Canadiens eux, c'étaient des *d——d rebels* ! loyaux ou non, ce sont des serpents qu'il faut tuer et le gouvernement, qui était le modèle de tout ce qui pouvait s'appeler gouvernement il y a quelques jours, n'est plus qu'une vile association parjure, des autres serpents qu'il faut aussi tuer !

Maintenant je le demanderai : si un journal canadien avait dit le quart de ce qu'on a pu lire dans le *Herald* durant les quinze derniers jours et dont je n'ai donné qu'un faible échantillon, le premier qui m'est tombé sous la main, que dirait-on ? que ferait-on ? On lui dirait que ce sont des *treasonable practices*, on prendrait ses presses, ses caractères et on les jetterait par la fenêtre, on bannirait son propriétaire et son éditeur sous peine de mort immédiate sans autre forme de procès. Mais voyez-vous il est une autre religion, une autre fidélité pour les anglais-canadiens que pour les autres nations ! O conscience ! tu m'as joliment l'air de gomme élastique ! O loyauté ! tu ressembles furieusement à un morceau de beurre ! O gouvernements ! vous me paraissez diablement comme des bas de laine qui réchauffent ceux qui sont dedans et écorchent ceux qui s'y frottent ! Mais je deviens par trop poétique, je m'arrête.

LE FANTASQUE FAIT SON JEU.—A force de nous remuer, de crier, de railler, de tempêter ; nous avons tant fait de nos quatre pieds et de nos quatre mains qu'enfin le gouvernement donne signe de vie, autrement qu'à coups d'éperons. Il est des malins qui prétendaient que ces messieurs de la haute-commission se renfermaient pour tailler des plumes ; eh bien voilà qu'ils commencent à s'en servir.

La *Gazette Officielle* de Jeudi soir contient d'abord un long rapport de la Commission des Terres de la Couronne, signé CHARLES BULLER, et qui a rapport exclusivement aux terres des miliciens. Il couvre deux grandes colonnes et demie de la *Gazette Officielle*, en caractères à l'usage des mouches. Je les lirai aussitôt que j'en aurai la volonté, le tems, la patience et de bonnes lunettes ; alors j'en donnerai une analyse à mes lecteurs ; cependant il faut que ce qui s'y trouve contenu soit fort bon, car immédiatement après vient la proclamation nommant Messieurs John Davidson, Tancrede Bouthillier et Joseph René Kimber, pour former un bureau pour l'investigation et l'adjudication des réclamations des miliciens. A la bonne heure, ce n'est pas fort bon si l'on veut, mais au moins ce n'est pas exécrable. Puis vient une *Instruction aux Commissaires pour les Réclamations des Miliciens*. On y trouve du baume en abondance, (ou comme dit *Sam Slick*, du *soft sawder*) et des aveux naïfs qui devront un peu consoler les miliciens. Par exemple il est dit : que l'intention avait été " de conférer à ces hommes aussi braves que loyaux quelque récompense extraordinaire pour les privations et les dangers auxquels ils n'avaient pas hésité à s'exposer pour la défense du pays " hum ! puis : " Son Excellence est forcée de croire que les bureaux publics étaient seuls à blâmer. " Mieux vaut tard que jamais.

Maintenant la question qui s'agite vivement est de savoir à qui les miliciens canadiens doivent tout-à-coup cette découverte qui vient de se faire de leur bravoure et de leur loyauté, choses auxquelles on ne pensait plus depuis 1815. Et cet aveu tardif des torts qui leur ont été faits ; et cette tendresse qui se fait jour tout-à-coup ! Il est des esprits acariâtres qui prétendent que cela veut dire qu'on craint une guerre pro-

chaîne avec les Etats-Unis ; mais moi je suis persuadé que cela ne provient que des reproches d'oisiveté et de paresse que le *Fantasque* a fait entendre.

On lit ce qui suit dans le *Populaire* :—

LE FANTASQUE :—Mr. Régnier nous prie d'annoncer aux nombreux souscripteurs de ce journal, qu'il était arrivé, comme de coutume, à la Chambre des Nouvelles de cette ville ; mais que quelques personnes, qu'on ne peut connaître, se sont emparées du paquet, l'ont ouvert et en ont déchiré et éparpillé tous les exemplaires ; ensorte qu'il faut attendre que cette perte soit réparée.

Nous ne savons point vraiment qui peut se livrer à des actes aussi méprisables qu'ils sont en même temps répréhensibles et qui exposeraient leurs auteurs à de sérieuses poursuites s'ils étaient découverts. Nous ne pouvons non plus imaginer dans quel but, à quelle fin ils sont commis, si ce n'est pour nous faire éprouver une perte pécuniaire sans que cela puisse, en rien, profiter à quelqu'un. Certainement que ce ne peut point être là une affaire de parti, car le FANTASQUE a, Dieu sait, trop peu d'importance politique par lui-même pour qu'un parti puisse retirer aucun avantage, aucune satisfaction à en détruire quelques exemplaires ; d'ailleurs il nous semble que le FANTASQUE a jusqu'ici démontré assez d'indépendance, soit vis-à-vis des partis politiques, soit vis-à-vis du gouvernement, pour qu'il soit impossible aux plus emportés de le placer dans aucune couleur distincte et de l'exposer par-là à des persécutions toujours ridicules. Ce ne peut donc être qu'animosité particulière, que jalousie privée ; mais pourquoi alors, dans le but de nous procurer la légère mortification de voir nos innocentes railleries, nos folles rêveries mises en pièces comme de dangereux documents, pourquoi disons-nous, par simple jalousie ou pour satisfaire une puérile colère, priver quelques centaines de lecteurs de ce qu'ils regardent comme une agréable distraction ? serait-ce par hasard pour donner à notre papier l'intérêt du martyr et pour le faire rechercher avec plus d'avidité comme chose rare et précieuse ? Cela se pourrait bien, mais alors nous prions instamment nos amis de vouloir bien se relâcher de leur sollicitude et de laisser le FANTASQUE aller son bon petit bonhomme de chemin, persuadés que nous sommes, par expérience, qu'il vaut mieux lui laisser fournir tout seul et tranquillement sa carrière, que de lui procurer le charme du fruit défendu, car trop d'aide nuit parfois, comme les bouffons de cirques le démontrent clairement. Ceux qui savent que, "marchand qui perd ne peut rire" nous sauront gré de ces dernières lignes quelque tristes qu'elle soient. Nous tâcherons de procurer sous peu à nos souscripteurs de Montréal le numéro qui leur manque.

DU MAGNETISME ANIMAL.—Notre estimable confrère du *Populaire*, dans un article où il fait mention de l'introduction à Québec de la science magnétique paraît vouloir en nier les effets et les place au rang des créations du charlatanisme aux dépens de la crédulité, les déclarant entièrement faux. Nous avons, dans notre numéro 31, écrit à ce sujet un article qui prouvait que l'influence morale du magnétisme se faisant déjà sentir en Canada ; aujourd'hui, nous pouvons sans plaisanterie assurer le Thomas-éditeur du *populaire* et les plus incrédules des amateurs de nouveautés que nous avons été témoin d'expériences magnétiques qui ne nous permettent point de douter de la réalité de ses effets *physiques*. Sans vouloir entrer dans plus de détails sur un sujet sur lequel nous pourrions peut-être revenir plus tard sous un point de vue scientifique ou d'utilité médicale, nous nous bornerons pour aujourd'hui à dire que nous avons vu et que nous pouvons certifier que trois personnes sont tombées l'une en 2 minutes, l'autre en 1 et enfin l'autre en moins d'une demi-minute dans le plus profond sommeil, torpeur ou léthargie magnétique comme on voudra l'appeler ; la dernière est une aveugle qui ignorait absolument ce qui se passait et que nous avons cherché à tenir éveillé soit en la questionnant, soit en lui parlant ; elle cherchait même de toute la force de sa volonté à résister au sommeil, mais en vain ; car, comme je l'ai dit, elle tomba en moins d'une demi-minute dans un état d'insensibilité complète pendant lequel il n'était pas possible de lui faire éprouver la moindre douleur. Les deux autres personnes ne montrent pas des cas moins remarquables ; mais, je le répète je pourrai revenir là-dessus plus tard lorsque l'utilité médicale de la

science n'aura été démontrée aussi efficacement que ses phénomènes physiques, sur la vérité desquels, malgré ce que j'en avais pu lire et entendre j'avais conservé quelques doutes. Je n'ai parlé de tout ceci, quoique fort imparfaitement, qu'afin de dissuader, s'il est possible, ceux qui ont des préventions contre la science, aussi bien que les incrédules. Il ne serait pas mal d'ajouter peut-être que les personnes dont je viens de parler sur qui les expériences sont faites dans un but médical seulement, éprouvent, depuis leur traitement magnétique, un soulagement remarquable et jusqu'à ce jour indubitable, ce qu'elles se plaisent à raconter elles-mêmes.

On dit que Lord Durham ayant entendu parler des phénomènes magnétiques voulut en être lui-même témoin, et qu'il fit venir à cette fin quelques unes des personnes actuellement sous traitement magnétique. Tout se passa à sa satisfaction. On ajoute cependant qu'un de ses aides-de-camp curieux d'en ressentir les effets se fit magnétiser par Mr. Wakefield qui réussit si bien qu'on n'a pas encore pu réveiller le pauvre homme. Il dort encore ! Dieu qu'il est heureux, et combien j'envie son bonheur par le tems qui court !

Nous avions il y a quelque temps le plaisir de recevoir *l'Estafette*, journal français publié à New-York ; mais depuis quelques semaines nous en avons été privés, et nous apprenons que quelques uns de nos confrères, ainsi que les abonnés à ce journal, éprouvent le même contretemps ; nous apprenons aussi que cette interruption est due au département de la poste qui retient aux lignes les divers journaux qui peuvent s'occuper des affaires canadiennes d'une manière un peu libérale. Je ne sais, quant à moi, si lord Durham recommande ces mesures, ou si les maîtres-de-poste prennent sur eux-mêmes ce petit pouvoir discrétionnaire afin de s'en faire un titre de gloire, de loyauté, de soumission auprès de leurs supérieurs. Que les Douanes arrêtent dans leurs dépôts des munitions de guerre, des armes entrées sous d'autres rubriques, je ne vois rien là que de fort prudent, de fort légal et surtout de très-effectif, parce qu'on ne peut guère, avec la meilleure volonté du monde se procurer des canons, des mortiers, des bombes et des boulets par voie clandestine, par occasion, et que même "l'attrait du fruit défendu" ne peut surmonter facilement les obstacles ; mais, il faut le dire, il n'en est pas ainsi des gazettes, et pour preuve de ce que j'avance je puis citer un petit fait dont je fus témoin il y a peu de jours.

Je me trouvais en la compagnie de quelques jeunes gens, lorsque la conversation tomba sur la *Gazette* de Mackenzie. Je dis que j'aimerais bien à voir ce que Mackenzie peut avoir à dire maintenant, mais qu'il n'y avait pas moyen de se procurer son journal vu que la poste le retenait. Un des jeunes gens présents se pencha vers moi et me dit : En voici un numéro, lisez-le et rendez-le moi, mais n'en parlez à personne. Un autre en tira un autre exemplaire de sa poche, puis un autre en fit autant, puis un autre, puis un autre jusqu'à ce qu'enfin je me trouvai, en un instant, en possession de plus de journaux défendus, que la poste n'eût pu m'en fournir habituellement de loyaux. Je puis cependant déclarer que parmi ces personnes il s'en trouvait d'entièrement opposées aux opinions de ce journal et je crois, n'en déplaise à mes jeunes amis, que je ne m'écarterais point de la vérité en disant que pas un d'entreux n'eût recherché *Mackenzie's Gazette* sans la difficulté attachée à sa réception. Voilà cher Gouverneur-Général le fruit de votre prudence politique. Je suis certain que Mackenzie vous remercie de tout son cœur, mais tout bas, de l'obstacle apporté à son journal, car la race d'Adam n'est pas détruite encore et si le journal de Mackenzie est l'arbre de la science du bien et du mal vous le cultivez, Milord Durham, plus que son auteur même, et les fruits en sont dévorés d'autant plus avidement que ceux que vous nous permettez ne tiennent en rien au Paradis Terrestre.

A systematic rogue.—Un marchand-en-gros de la Basse-Ville était il y a quelques jours assis dans son comptoir, réfléchissant sur les moyens de placer avantageusement huit à dix mille louis ; puis quand il eut découvert que le meilleur et le plus sûr moyen d'en disposer était de faire quelque achat de terrain, de maison de ville ou de campagne, il chercha aussi en lui-même les moyens de se procurer cette petite somme. L'occasion ne tarda pas à s'en offrir. Un marchand-commissionnaire, qui avait à se plaindre du spéculateur, entra soudainement et sans dire bon jour ni bon soir lui dit en anglais : " Vous êtes un coquin ! " Mr. . . . le marchand-en-grosse tourna froidement vers son commis et lui dit :—Ecrivez cela. Ah ! s'écria encore le nouveau venu : " vous êtes un coquin systématique ! " Ecrivez cela ! répéta Mr. . . . L'autre voyant qu'il n'y avait rien à gagner avec son *systématique* ami, sortit et regagna sa demeure, tandis que le *gentilhomme* insulté gagna le palais de justice, où, à l'aide de l'écrit de son commis, il intenta une action pour DIX MILLE LOUIS de dommages contre son trop peu systématique interlocuteur, se promettant bien, aussitôt qu'il aurait touché cette somme, de la placer en terrains, maisons, &c. &c.—sur tout si l'ordonnance pour les bureaux d'enregistrement est passée sous peu. On ne nomme pas les parties parce qu'on dit que tout le monde les connaît.

☞ *J'avertis honnêtement les gens par trop scrupuleux de ne point lire ce qui suit :*

On assure que Lord Durham parle fort élégamment la langue française ; le seul défaut qu'on lui trouve est de traduire trop littéralement l'anglais. Il y a quelque tems qu'il voulait envoyer *en enfer* tous ses domestiques. Aujourd'hui on raconte (mais je n'en crois rien et j'annonce d'avance que c'est faux) que répondant à quelqu'un qui exhalait devant lui beaucoup d'indignation sur l'indécence de l'attaque des Winchelsea et autres à propos de Mr. Turton, il dit : (voulant sans doute exprimer *fond of buckbiling*) " Oh ! je les méprise, ce sont des gens qui n'aiment qu'à mordre le derrière ! "

Comme nous l'avons déjà dit dans le FEUILLETON Mr. le Dr. Blanchet se défend de l'accusation portée contre lui d'avoir conseillé l'exclusion de la langue française de l'école de médecine projetée. L'accusation a été faite dans le FANTASQUE c'est pour cela que nous y répétons la réclamation.

Les banques en Canada ont repris depuis long-tems le paiement en espèces de leurs billets. Il serait fort à désirer que tous ceux qui en ont imité cet exemple. On voit encore en circulation une foule de billets dont les signataires sont on ne sait ni où ni comment et il est bien certain que cela va finir par des pertes pour les pauvres gens. Mais direz-vous, ils ont tort, pourquoi sont-ils pauvres et pourquoi prennent-ils de mauvais billets ?—C'est vrai, Monsieur Burroughs, mais comment savoir quels sont les *bons*, à moins d'être initié dans les secrets du greffe et de savoir les règles de la soustraction comme suit :—qui de rien, paie quatre, ne peut ; e mprunte un qui vaut dix, reste six ?

A BON CHAT BON RAT—Un des premiers avocats du district de . . . était beaucoup adonné à l'ivrognerie. Il entra un jour dans une église méthodiste au moment où le ministre récapitulait tous les maux réservés aux méchants dans l'autre monde. Fixant sa vue sur l'avocat qui chancelait près de la porte, il s'écria : Je vois maintenant un pécheur contre qui je donnerai mon témoignage au jour du jugement dernier. Celui-ci à ces mots se plantant sur ses pieds aussi fermement que possible, croisant les bras sur sa poitrine, électrisa toute la congrégation par cette sortie : " Monsieur, j'ai pratiqué pendant vingt ans à la cour criminelle et j'ai toujours vu que c'étaient les plus fiésés coquins qui se déclaraient témoins de la couronne."